

"Les catégories grammaticales dans une approche modulaire"

Claude Muller (Bordeaux & CNRS: UMR 5263)

dans : Merete Birkelund, Maj-Britt Mosegaard Hansen, Coco Norén (Eds) : *L'énonciation dans tous ses états, Mélanges offerts à Henning Nølke*, Peter Lang, p. 687-701.

1. Introduction

Dans son livre *Linguistique modulaire*, Henning Nølke a jeté les bases d'une approche nouvelle dans la définition des catégories: l'idée qu'une interaction des modules pouvait donner un fondement plus solide à la description des relations entre forme et sens peut en effet s'appliquer aux catégories grammaticales, que ce soit les "parties du discours" telles que définies dans la tradition grammaticale, classant les mots, ou les catégories grammaticales dans un sens plus large, classant les unités fonctionnelles comme la voix, le mode, ou les syntagmes. Dans les approches traditionnelles, on classe les mots selon des catégories notionnelles qui sont assez difficiles à définir de façon précise (qu'est-ce qu'un "objet" dans une langue? une "action"?), alors que les analyses structurales développées au siècle dernier ont proposé des analyses distributionnelles, rigoureuses dans une langue, mais difficilement généralisables pour d'autres. Les approches formelles récentes (cf. Abeillé 1993) ont repris de la tradition les catégories fonctionnelles (par exemple la plupart des fonctions utilisées en LFG) ou utilisent une grille en traits pour les catégories lexicales (les valeurs +/- N, V proposées par Chomsky 1970) qu'on retrouve par exemple en LFG dans Bresnan (2001 : 100). La critique de cette analyse rudimentaire n'est plus à faire (cf. Baker 2003 : 2). L'analyse en catégorie pose quantité de problèmes qui sont souvent éludés: les catégories syntagmatiques sont-elles toujours en rapport avec des catégories de mots? Par exemple, le syntagme nominal est généralement analysé de nos jours comme la complémentation d'un déterminant (analyse de type DP ayant remplacé NP), mais qu'en est-il lorsque un syntagme se comporte comme un nom sans avoir une tête nominale (cas des infinitifs, des gérondifs en anglais, ou encore des complétives dans lesquelles il est difficile de voir en *que* une tête nominale)? Autre question, celle des méta-catégories (ou des "superparties du discours" selon Lemaréchal 1989): la notion de "prédicat" semble largement englobante et recouvre aussi bien les verbes et les adjectifs que le contenu notionnel des noms et les utilisations courantes des adverbes. Quel lien établir entre ce genre de notions et les catégories lexicales ou syntagmatique? Dans un autre registre, la négation est souvent décrite comme une supercatégorie regroupant des adverbes (*pas, jamais*), des pronoms (*rien, personne*), des coordonnants (*ni*), des prépositions (*sans*), en raison de propriétés sémantiques et syntaxiques tout à fait discriminantes (portée, phénomènes de polarité), et pourtant la supercatégorie, dans ce cas, est à distinguer des notions plus générales de prédicats et d'arguments.

On va seulement esquisser dans ce qui suit quelques exemples de la clarification que permet une approche modulaire. J'utiliserai le modèle d'analyse que j'ai proposé dans Muller (2002). En résumé, je propose de distinguer un module énonciatif, probablement premier dans une perspective dérivationnelle ou de construction des énoncés: l'orientation globale de l'énoncé, l'orientation locale de chaque phrase (visées respectivement perlocutoire et illocutoire), tout ceci présidant aux choix de type à la fois cognitif-sémantique et morpho-lexical. Ces choix produisent une sorte de grille de relations de dépendance entre unités, constituant un second module axé sur les relations de valence. On peut parler de "structure" prédicative, sachant que la structure est rudimentaire: chaque terme doit également être construit, avec ses contraintes particulières et les règles de construction afférentes. Ainsi, dans une position d'argument, les règles d'expansion sont inscrites dans une visée prédicative axée sur la construction non d'un prédicat, mais d'un actant (l'argument construit), alors que les expansions dans une position de prédicat accroissent la complexité du porteur de la fonction prédicative.

Les arguments construits (les actants, dotés de fonctions grammaticales) construisent une structure syntagmatique avec les relations casuelles, les règles d'accord, et la mise en place de l'ordre en tant que signifiant fonctionnel. Enfin, un niveau hiérarchique-communicatif utilise les différents modules précédents pour la détermination de fonctions communicatives (topique, thème, focus, diathèse), fonctions marquées par des structures particulières (les détachements à gauche servent en français à marquer les thèmes, les topiques scéniques, les vocatifs) ou par des contraintes d'ordre (en français moderne, le dernier syntagme est focus par défaut).

2. Catégories de base et construction des catégories syntaxiques.

Le contenu informatif des énoncés peut être décrit comme une structure basée sur la dépendance: est prédicat tout ce qui est choisi en fonction du contenu informatif ou énonciatif, est argument tout ce qui requiert la conjonction d'un contenu informatif spécifique avec la combinaison d'une information prédéterminée par un prédicat. La possibilité de faire entrer des prédicats dans des positions d'arguments assure la récursivité des énoncés. Cette base notionnelle existe sous différentes formes dans de nombreuses théories linguistiques¹. Elle organise le sens de l'énoncé, et est en amont des choix catégoriels. La perspective modulaire permet ainsi de présenter des informations essentielles sans étiquette catégorielle autre que celles de prédicat et d'argument. On y trouve de cette façon deux méta-catégories fondamentales, les deux pôles autour desquels s'organisent les énoncés. Appliquées à chaque noeud, des procédures de construction de syntagmes permettront alors de passer aux syntagmes. La visée prédicative sera évidemment différente selon que le constituant à construire est un argument complexe -un actant, si on utilise le terme en notant de cette façon la version construite grammaticalement de l'argument- ou un prédicat. Ainsi, le contenu prédicatif, qui peut être relativement indifférencié dans le lexique de la langue, va être formaté pour former globalement, par exemple un syntagme nominal, ou un syntagme verbal, le premier étant porteur de fonctions plutôt argumentales, le second maintenant la fonction de prédicat dans la construction de l'énoncé.

3. Les deux modes de formation des catégories syntagmatiques.

Prenons l'exemple des syntagmes nominaux. On peut discuter à l'infini de ce qu'est un syntagme nominal: l'expansion d'un nom commun -mais alors, on hésitera sur le statut de tête du syntagme dans une langue comme le français: le nom commun, qui a un contenu prédicatif, ou le déterminant? L'équivalent d'un nom propre, vu comme prototypique (Creissels, 2006 : 37)? Mais que faire alors des complétives, sans contenu nominal clair, et qui portent des fonctions typiquement nominales comme sujet ou objet direct? Il est clair qu'une partie des noms est construite au niveau syntagmatique et n'y préexiste pas. On peut dire avec plus d'élégance que les propositions actuelles que le syntagme nominal le plus courant du français, associant article défini et nom commun, est une corrélation au niveau syntagmatique de deux éléments qui ne sont ni l'un ni l'autre de véritables "noms" au sens notionnel du terme: d'une part un clitique, *le*, issu d'un démonstratif latin, d'autre part un contenu prédicatif servant à désigner, le tout assemblé dans une position syntagmatique non prédicative. De même, l'association entre le complémenteur *que* et une proposition donne un statut de syntagme

¹ La structure de dépendance de la théorie Sens-texte de Mel'čuk en est un exemple. Dans mon travail, je m'inspire du modèle de Harris (1970; 1978). Ce modèle est le seul à ma connaissance à donner une analyse satisfaisante du point de vue de la dépendance des expansions adverbiales (cf. plus loin). La composante de base de Harris se limite à deux méta-catégories: *operator*, *noun* (cette dernière pour les 'arguments élémentaires').

nominal possible². Ces procédures de construction de syntagmes nominaux sont strictement internes à la langue: une langue différente procédera peut-être autrement que le français.

A côté de ces termes construits, il existe des noms qui sont directement introduits comme tels, préformatés dans le lexique. Très peu n'ont aucun contenu prédicatif (même les noms propres désignent): les déictiques comme *cela* sont les vrais noms communs, représentant par excellence des arguments, et dénués de tout contenu prédicatif dans leurs emplois déictiques. Les syntagmes nominaux définis peuvent être considérés comme des produits de la cliticisation de ces termes, complétés par le contenu désignatif du nom commun. Pour les indéfinis, leur caractère "nouveau" dans le discours et l'obligation de représenter leurs propriétés de spécification et de quantité, conduisent à des formes qui ne sont même pas morphologiquement basiques en français: *quelqu'un*, *quelque chose*, sont les représentants indéfinis de positions d'argument à spécification de type +/- humain. Dans les deux cas, on a des arguments de base, qui sont de véritables noms sans fonction prédicative. Les syntagmes nominaux construits à partir d'eux obéissent donc au modèle des expansions à partir d'une tête lexicale. Il n'est cependant pas sûr que les noms communs à articles définis ou indéfinis soient produits de cette façon (par cliticisation de l'élément nominal)³.

Cela donne donc deux façons de construire des "noms" en français: soit par choix lexical dans une position d'argument (noms propres, démonstratifs, indéfinis de base), soit par association de constituants non strictement nominaux dans la structure syntagmatique (donc dans un autre module de la grammaire). Le comportement syntaxique sera bien sûr le même, mais la distinction des modules permet de décrire de façon intéressante la catégorie "article", les processus de cliticisation n'ayant aucun sens avant le niveau syntagmatique.

4. Le rôle du lexique.

Comment utiliser les ressources lexicales dans une description modulaire? Il faut envisager le lexique non comme un dictionnaire, mais comme un ensemble préstructuré porteur d'informations essentielles comme la valence et le contenu sémantiques des positions d'argument, avec selon les langues une spécialisation des items. Dans une langue comme le français, les entrées lexicales sont assez nettement différenciées en catégories; ainsi, *dormir* et *sommeil* n'ont aucune parenté morphologique. Les mots sont ainsi adaptés aux fonctions de prédicat ou d'argument, même si le nom peut être prédicatif (*don d'un tableau de Picasso* comme titre dans un journal) ou le verbe employé comme argument (*donner un tableau lui permet d'économiser sur les droits de succession*). Le lexique est donc une sorte d'atelier de pièces prêtes à être montées, avec leurs connexions, dans des emplois préférentiels correspondant aux catégories majeures. Certaines langues préfèrent la spécialisation préalable, d'autres sont généralistes. C'est ainsi que l'on doit comprendre les assez nombreux cas de langues dont on a dit qu'elles ne possédaient pas telle ou telle catégorie -ou plus exactement, qu'elles n'opposaient pas entre elles des catégories majeures, comme le nom et le verbe (cf. Creissels (2006 : 47). On peut y voir non l'absence de catégories, puisque celles-ci seront construites éventuellement au niveau syntagmatique, comme on l'a vu plus haut, mais l'absence de spécialisation préalable dans le lexique. Par exemple, le tonguien n'opère pas de classement lexical préalable entre noms et verbes (cf. Broschart, 1997); en voici un exemple caractéristique (ex. 15 et 16, op. cité):

Na'e lele e kau fefiné

² Les constructions *que P* ont d'autres valeurs, comme celles de syntagmes obliques (de type prépositionnel) dans les constructions du type *j'ai envie qu'il vienne (= de cela)*.

³ C'est sans doute ce qui conduit Mel'čuk à décrire l'article, dans ses structures de dépendance, comme un argument dépendant du nom commun. J'aurais tendance à faire l'inverse au niveau prédicatif, en y ajoutant la cliticisation au niveau syntagmatique, qui aboutit à une corrélation entre nom commun et article.

passé courir art. hum. pl. femme+déf
'les femmes couraient'

Na'e fefine kotoa e kau lelé
passé femme tout art. hum. pl. courir+déf
'les coureurs étaient tous des femmes' (litt. : "femmaient")

Il n'y a donc pas de classification lexicale préalable en tonguien entre des prédicats destinés à des emplois nominaux et des prédicats destinés à maintenir la fonction prédicative au niveau syntagmatique en s'associant aux marqueurs de temps/aspect/mode. Cela veut-il dire qu'il n'y a pas de distinction de type nom/verbe dans cette langue au niveau syntagmatique? L'analyse au niveau syntaxique en verbes ou noms est contestée par l'auteur⁴, en partie parce qu'il n'y a pas de catégories lexicales qui correspondent aux catégories syntaxiques. Si on considère que le terme de 'verbe' peut s'appliquer au noyau prédicatif de l'énoncé courant (excluant les conditions d'énonciation particulières sans oralité comme les titres de journaux) au niveau syntagmatique, la distinction existe bien: le 'verbe' est le noyau organisateur de la phrase simple, porteur des fonctions du prédicat au niveau syntagmatique. Le tonguien, comme les autres langues sans distinction préalable nom/verbe, opère les distinctions nécessaires au-delà du lexique et au niveau syntagmatique. Le débat plus général sur l'absence ou la présence de catégories est moins crucial dans une perspective modulaire, dans laquelle les fonctions de type verbal ou nominal peuvent être attribuées entièrement à l'extérieur et du lexique, et de l'architecture prédicative. Dans cette perspective, la structure du lexique n'exige pas la présence préalable de catégories lexicales définies et peut se contenter de métacatégories.

5. De la catégorie générique "prédicat à la répartition en parties du discours: l'exemple de l'adjectif.

D'autres catégories que le nom et le verbe ont un contenu prédicatif et n'aboutissent pas pour autant à cette répartition basique entre nom et verbe syntaxiques: il s'agit essentiellement des adjectifs et des adverbes. Comment définir les adjectifs? Ils ne sont pas associables au temps, ce qui les distingue du verbe, et ils ne sont pas facilement porteurs de relations de coréférence, ce qui les distingue des noms. On peut y voir (Larson & Segal, 1995 : 130-132) des prédicats gradables de façon inhérente, ce que reprend avec prudence Creissels (2006 : 200). Mais beaucoup d'adjectifs (sans doute non prototypiques) ne se conforment pas à ce modèle. En français, les adjectifs "relationnels" comme dans *la production pétrolière* ne sont pas gradables: **cette production est très pétrolière*. Typologiquement, une partie des langues traite les adjectifs à la manière de verbes, ou à la manière des noms (Creissels, 2006: 204). Au total, il vaut mieux sans doute parler comme Creissels de "lexèmes à vocation adjectivale" pour décrire des classes, variables selon les langues, de prédicats distingués dans tous ou seulement certains de leurs emplois, à la fois des noms et des verbes. Ici aussi, la notion d'adjectif recouvre donc des réalités variables, dont la meilleure définition est peut-être négative (Baker (2002 : 190): une classe d'items qui ne sont ni des noms ni des verbes. Baker doit alors différencier adjectif et adverbe, ce qu'il tente de faire en montrant que dans une classe qui est assez typique des adverbes, celle des adverbes en *-ment* du français ou en *-ly* de

⁴ Broschart utilise les notions de 'type' et de 'token' pour distinguer les catégories selon qu'elles sont référentielles ('tokens') ou non ('types'), qu'elles soient ou non affectées de marqueurs articles ou de temps/aspect/mode. La distinction syntaxique entre ce qui est 'prédicable' et ce qui ne l'est pas est notée selon les catégories syntagmatiques usuelles, respectivement IP (syntagme tensé) et DP. Dans une description modulaire, cela revient à dire que la catégorie "verbe" est étiquetée comme telle seulement au niveau syntagmatique, et non dans le lexique.

l'anglais, le suffixe équivaut à un nom dont le lexème antérieur est un modifieur. Cela permettrait de décrire l'adjectif comme un contenu prédicatif non verbal attaché à un nom (y compris dans l'analyse interne des adverbes de manière). Contrairement à Baker, Croft (1991) rattache les adjectifs à une catégorie basique à contenu notionnel, celle des "propriétés", associées dans sa perspective à une fonction discursive de base, celle de la "modification" distinguée à la fois de la fonction de "référence" associée préférentiellement aux objets, et de celle de la "prédication" associée aux "actions". Ce classement croisé ne détermine pas directement des catégories: Croft y ajoute la propriété pour des items d'être *non-marqués*: la classe de termes non marqués ayant le contenu notionnel de propriété et la fonction discursive de modification peut alors s'appeler "adjectif", même si le détail des propriétés internes diffère ensuite d'une langue à une autre. La description de Croft a l'intérêt de distinguer les fonctions, pour lui essentiellement discursives, comme celle de la "modification", de l'existence d'items préformatés pour exercer cette fonction. Il est naturel de trouver dans la classe naturelle des "propriétés" des termes prévus pour exercer la fonction de modification (par exemple *blanc*) mais on peut aussi trouver l'expression de la propriété sous la forme d'un terme porteur de référence (*la blancheur*) ou comme prédicat (*blanchir*) et on peut toujours former un modifieur en partant d'une autre classe (*être d'une grande blancheur*) mais alors, l'expression morphologique est complexe et la qualité même demande un qualificatif, ce que le morphème isolé *blanc* ne nécessite pas. L'existence dans le lexique d'une classe de termes non marqués ayant la fonction de modifieur relève alors du formatage préalable enregistré par le lexique, variable selon les langues.

Dans une description modulaire adoptant un point de vue dérivationnel, tout tient alors au traitement en unités préformatées pour des fonctions de modifieur comme celle d'attribut ou d'épithète d'un nom. Rien n'exclut qu'il y ait alors plusieurs classes à comportement différencié dans le lexique, soit de type prédicat, soit de type épithète (ainsi, le japonais présente deux classes distinctes syntaxiquement qui peuvent être qualifiées d'adjectifs, cf. Creissels (2006 : 202)). Inversement, selon les langues, le contenu prédicatif des attributs peut englober des termes qui sont par ailleurs des noms (en français: *Jean est médecin*) de même que certains noms peuvent être épithètes (*un prêtre ouvrier, une femme fleur, un vin médecin*). Toute définition d'une classe "adjectif" doit alors d'une part prendre en considération les fonctions d'expansions d'un nom, d'autre part examiner dans les paradigmes obtenus les propriétés différentielles, soit du nom, soit du verbe, permettant de désigner les membres d'une classe lexicale d'adjectifs. En français, aux propriétés syntaxiques d'épithète et d'attribut, on peut ajouter des propriétés discriminantes permettant de distinguer les adjectifs basiques (dans le lexique) d'items variés à fonction adjectivale: les adjectifs se distinguent des noms attributs par leur emploi sans déterminant dans la construction déictique *c'est...*: *C'est grand, c'est gros*, vs. **c'est médecin*. Inversement, les adjectifs n'ont pas d'emploi non elliptique non contextuel avec article: *un grand, un beau*, demandent un nom contextuel, au contraire de *un médecin*. La définition de la catégorie 'adjectif' en français fait alors intervenir: la supercatégorie de "prédicat" au niveau des relations de dépendance; l'entrée dans des structures prédicatives à "sujet sémantique" (premier actant) de type nominal; au niveau syntagmatique, la possibilité de l'emploi direct comme prédicat d'un déictique *c'est...*; enfin, l'appartenance à une classe distributionnelle non marquée dans cette position. Il faut par conséquent que le lexique, conçu comme le lieu du préformatage des unités lexicales, contienne effectivement des termes ayant les propriétés requises. Au-delà, on trouvera des 'adjectifs' non lexicaux construits au niveau syntagmatique (comme les noms attributs directs, ou épithètes).

6. Les adverbes: une construction sur deux modules, ou plus.

Dans le cas des adverbes, une difficulté supplémentaire apparaît: il n'y a en français comme dans beaucoup de langues, aucun critère morphologique qui permette de les définir, et les appellations traditionnelles d'adverbes pour diverses particules comme le relatif *dont*, le présentatif *voilà*, la négation *ne...pas*, des mots isolés comme *ici*, ou des locutions comme *en haut de*, *tout à l'heure*, ne facilitent pas le classement.

Le contenu prédicatif des adverbes en fait évidemment des prédicats, la construction courante de modifieur du verbe l'atteste. Dans un énoncé comme:

Pierre dort paisiblement

la construction prédicative fait de l'adverbe un prédicat dominant, ayant pour argument le verbe *dort*. Le fait de proposer de faire de l'adverbe un prédicat dominant, alors qu'il est ici circonstanciel et que la phrase organise sa syntaxe autour du verbe, est peut-être surprenant. Pourtant, la logique de la dépendance impose cette analyse⁵: l'adverbe n'est pas un argument du verbe, par contre, il prévoit de prendre un argument qui est une action quelconque se déroulant *de manière paisible*. La distinction des modules, l'un basé sur la dépendance (la structure prédicative), l'autre basé sur l'organisation en syntagmes (la structure syntagmatique) permet d'expliquer pourquoi: au niveau syntagmatique, la fonction de prédicat est généralement liée à l'association au temps-mode, représenté par la flexion. Seul le verbe peut recevoir la flexion et la construction syntagmatique de la proposition repose sur la flexion, qui organise la phrase simple soit en un seul syntagme verbal (si on admet l'idée assez répandue maintenant que le français peut avoir un sujet nul dans des énoncés comme *il dort*, composés d'un seul "mot" puisque *il* est un clitique)) soit en l'association d'un syntagme nominal avec un syntagme verbal. Dans cette organisation, l'adverbe, bien que prédicat dominant, est alors introduit dans le syntagme verbal comme un complément avec la fonction de modifieur. Ce qui singularise l'adverbe, c'est donc ce contraste entre une fonction de prédicat, et une absence d'association à la flexion: ce contraste ne peut être correctement décrit que si on utilise plusieurs niveaux d'analyse.

Les adverbes prototypiques sont des mots qui correspondent à la propriété qu'on vient de définir, avec une particularité supplémentaire: leur valence est de 1. En effet, lorsque la valence dépasse ce nombre, il est convenu traditionnellement qu'on a affaire à une autre catégorie, la préposition. Pourtant, des "adverbes" comme *conformément à*, *contrairement à*, ont la morphologie caractéristique des adverbes de manière et la même propriété d'absence d'association à la flexion verbale de leur contenu prédicatif. Enfin, la logique des constructions syntagmatiques conduit à assimiler aux adverbes les composés nominaux de type circonstanciel, puisque leur distribution est identique. H. Nølke (1983:13) a proposé judicieusement de nommer *adverbiaux* les syntagmes nominaux ayant la distribution des adverbes. Ici aussi, comme dans le cas du syntagme nominal, une définition externe de la catégorie s'impose, basée sur les propriétés distributionnelles. Ainsi *la nuit* est un syntagme adverbial dans *Pierre lit la nuit*. Les mots 'adverbes' seront donc dans le lexique, d'où ils seront extraits pour la construction prédicative, alors que les 'adverbiaux' seront des adverbes construits au niveau syntagmatique.

Les adverbes ont des fonctions diverses qui imposent de ne pas adopter un traitement fonctionnel uniforme comme circonstanciels. Ainsi, un adverbe ou un "adverbial" peut être argument de lieu, de temps ou de manière avec un prédicat approprié, par exemple, pour la manière:

Pierre se comporte gentiment avec Marie

L'élément *gentiment* est un argument. Il contient pourtant aussi un contenu prédicatif non combinable avec la flexion verbale. Le fait d'être introduit dans une position d'argument ne

⁵ Cf. Muller 2002. cette analyse est celle de Harris.

change en rien la définition qu'on a donnée⁶. On a trop souvent l'illusion que les arguments se réduisent à du nominal, ce qui est évidemment faux. La distinction essentielle est alors que ces arguments particuliers ne sont jamais dans la distribution des noms basiques de la langue (les démonstratifs comme *cela*) et exercent des fonctions obliques.

D'autres modules peuvent interférer avec la catégorie adverbe. Ainsi, la négation relève non seulement des structures prédicatives pour son contenu sémantique, mais aussi du module énonciatif de la grammaire, puisque la négation représente un acte illocutoire particulier dans ses emplois "polémiques", le rejet. Pour autant, la catégorisation de *pas* comme adverbe (dans une langue comme le français) est parfaitement justifiée: la négation a un contenu prédicatif non associable au temps, et se trouve ainsi construite au niveau syntagmatique comme une expansion de prédicat. La forme *non* est un peu différente, elle appartient à cette sous-catégorie d'items, souvent considérés aussi comme des adverbes, qui peuvent être noyaux de proposition sans possibilité de flexion: proches en somme des verbes: elle est ainsi à ranger dans la même sous-catégorie que les "présentatifs" *voici, voilà*. Un des critères caractéristiques est la construction en subordonnée, avec une conjonction pour les introduire:

Je crois que non

Il me semble que voilà Marie qui arrive

La dénomination d'adverbe reste justifiée par une propriété fondamentale: il n'y a pas d'association au temps. D'autres adverbes peuvent être noyaux de proposition principale:

Heureusement que Marie arrive

Au total donc, la définition d'adverbe peut englober, au-delà des cas prototypiques, des prédicats autonomes ou non, non accompagnés de la flexion verbale, ce qui implique le plus souvent, mais pas toujours, le rattachement au niveau syntagmatique à un autre terme auquel il s'intègre comme expansion.

7. Le module de hiérarchie communicative et ses interactions avec les catégories.

Les fonctions communicatives ont été étudiées de façon assez précise par H. Nølke, et ses distinctions entre thème et rhème, ainsi son analyse de la focalisation, dépassent les dichotomies qu'on admet le plus souvent. Henning Nølke (1994: 107, 110) propose ainsi une véritable structuration de l'information, permettant ainsi de décrire une hiérarchisation de thèmes. Par exemple, la phrase:

A Paris, les rues sont sales (op.cit., p.110)

contient selon lui deux thèmes hiérarchisés, à *Paris*, puis *les rues*. Le plus souvent, les catégories informatives-communicatives sont traitées comme des fonctions secondaires (par exemple, Bresnan 2002, pour la focalisation, toujours associée à une autre fonction syntaxique) mais lorsqu'on sort de la syntaxe liée, il peut être nécessaire d'adopter des catégories de ce type indépendantes, et la notion de thème, comme celle de vocatif, sont uniquement analysables à ce niveau. Il s'agit ici de fonctions plus que de catégories, mais ces fonctions peuvent modifier la syntaxe et la morphologie, et constituent probablement des catégories dans la syntaxe étendue (la macrosyntaxe).

Un exemple intéressant de traitement modulaire des catégories grammaticales liées à la hiérarchie communicative est fourni par les phénomènes de thématisation relevant du passif. On sait que le passif comporte des aspects grammaticaux: marques dans le verbe, auxiliaire à sens particulier comme le verbe *être* en français, qui prend un sens processif qu'il n'a pas dans sa fonction de copule. Le passif, c'est aussi, du point de vue communicatif, une orientation de l'énoncé vers tel ou tel actant, différent de celui de la structure active: le patient, mais aussi le

⁶ La définition de prédicat non associé au temps vaudra aussi bien pour les adverbes en situation de prédicats dominant un verbe, que pour les adverbes entrant dans des positions d'argument. Dans les deux cas, on obtient une *expansion* du contenu prédicatif du verbe (cf. Muller 2002 : 47).

bénéficiaire, voire un circonstanciel : des changements de *diathèse*. Il n'y a pas de coïncidence exacte entre les moyens grammaticaux et la visée de la communication orientée vers tel participant. Ainsi, le passif impersonnel ne privilégie pas le patient. Enfin, différents moyens permettent d'arriver à des orientations de visée semblables, par exemple en français le passif verbal et le passif par construction réfléchie:

Tous les livres ont été vendus le jour même

Tous les livres se sont vendus le jour même

Dans une perspective modulaire, on peut alors distinguer les "moyens" (souvent orientables à des fins multiples), qu'on peut appeler *voix* ou *constructions du verbe* relevant de la morphosyntaxe, donc des composantes prédicative et syntagmatique, et les fins, en l'occurrence les *diathèses*, relevant de la composante communicative, l'orientation vers un constituant particulier. Par exemple un locatif:

Les Champs-Élysées voient tous les ans se dérouler les défilés du 14 juillet

Sans orientation vers le lieu, ce serait:

Les défilés du 14 juillet se déroulent tous les ans sur les Champs-Élysées.

Dans un travail sur cette question (Muller, 2005), j'ai proposé de distinguer l'orientation vers tel ou tel participant de l'action verbale et les moyens -qui suivent plus ou moins bien, la grammaticalisation du passif ne concernant guère que le patient en français. La *diathèse* est ainsi considérée comme une catégorie de hiérarchie communicative, alors que la *voix* relève de la morphosyntaxe. Il est ainsi possible de traiter des diathèses non grammaticalisées, ou imparfaitement (avec les formes de *voir* et *se voir*) et de limiter la catégorie "voix" à une modification morphologique du verbe, sans que cela aboutisse nécessairement à une visée uniforme en termes de diathèses. Ainsi, la "voix" pronominale a toujours fait difficulté parce qu'elle construit des diathèses très différentes, de l'actif (constructions à sens réfléchi-réciproque) au passif pronominal (B. Lamiroy, 1993) et jusqu'à un renforcement de l'agent (antipassif selon Herslund, 1997). Si on distingue la voix de la diathèse, toutes deux relevant de modules distincts, on peut donner une analyse cohérente de ces variations. Enfin, le lexique ne contient que les catégories grammaticalisées (comme le passif en *être*), et il est intéressant de voir comment, peu à peu, la grammaticalisation, qui est de fait une entrée dans le lexique, construit un auxiliaire de passif non canonique avec les verbes *voir* et *se voir*.

8. Conclusion.

La perspective modulaire permet de décrire à différents niveaux les catégories grammaticales. Un des grands avantages de cette approche est qu'elle seule permet de donner un fondement solide à la notion de métacatégorie (en tout cas plus solide que la distinction entre des définitions notionnelles et formelles). Les "noms" peuvent ainsi soit être directement introduits, soit être construits comme tels au niveau syntagmatique, à partir de leur contenu prédicatif. Les catégories syntagmatiques n'ont aussi pas besoin d'incorporer comme tête le constituant qui correspond à leur fonction à partir du lexique, autre avantage considérable de cette approche. Enfin, les appartenances croisées, comme c'est le cas avec les mots négatifs, qui sont par ailleurs adverbes, pronoms ou coordonnants, sont aisément décrites sans qu'il soit nécessaire de recourir à des procédures transformationnelles d'incorporation. Reste à voir comment on peut généraliser, dans les approches typologiques, les catégories de même type. Il est probable que des approximations entre la dénomination catégorielle et le fonctionnement morphosyntaxique vont se manifester, puisque les catégories sont à répartir entre un stock lexical et des processus de construction aux différents niveaux de la grammaire. C'est probablement la base fonctionnelle (telle celle de prédicat, vue comme fonction et non comme métacatégorie) combinée à des fonctions d'organisation et de hiérarchie (les fonctions

de "tête" ou de "noyau" dans un syntagme) qui permettra encore d'utiliser les mêmes étiquettes, comme noms et verbes, dans les langues les plus diverses.

Références:

- Abeillé A., 1993: *Les nouvelles syntaxes, grammaires d'unification et analyse du français*, Armand Colin, Paris.
- Baker, M.C. (2003): *Lexical Categories, Verbs, Nouns, and Adjectives*, Cambridge Studies in Linguistics, 102, Cambridge University Press.
- Bresnan, J. (2001) : *Lexical-Functional Syntax*, Blackwell, Oxford.
- Broschart, J. (1997): Why Tongan does it differently: Categorical distinctions in a language without nouns or verbs, *Linguistic Typology*, I-2, 123-165.
- Chomsky, N. (1970): Remarks on Nominalization. In: R. Jacobs, P. Rosenbaum (eds), *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham, Massachusetts.
- Creissels, D. (2006): *Syntaxe générale, une introduction typologique* (volume 1), Hermès-Lavoisier, Paris.
- Croft, W. (1991): *Syntactic Categories and Grammatical Relations*, The University of Chicago Press.
- Harris, Z. (1970): The Two Systems of Grammar : Report and Paraphrase; In: Z. Harris, *Papers in Structural and Transformational Linguistics*, Reidel, Dordrecht, 612-692.
- Harris, Z. (1978): Operator-grammar of English, *Linguisticae Investigationes*, II,1, 55-92.
- Herslund, M. (1997) : Passive and Antipassive in a Functional Description of French reflexive Verbs, *Hermes Journal of Linguistics*, 19, 75-92.
- Lamiroy, B. (1993): Pourquoi il y a deux passifs, *Langages*, 109, 53-72.
- Larson, R. & G. Segal (1995): *Knowledge of Meaning*, The MIT Press, Cambridge, Mass.
- Lemaréchal, A. (1989): *Les parties du discours*, PUF, Paris.
- Mel'čuk, I. (1997): *Vers une linguistique Sens-Texte. Leçon inaugurale*. Paris: Collège de France, 78 pages.
- Muller, C. (2002): *Les bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac.
- Muller, C. (2005) : "Diathèses et voix en français" dans: *Interaction entre sémantique et pragmatique, Actes du XI Séminaire de Didactique Universitaire* (Constanța 2004, Université Ovidius), Editura ASE, Bucuresti, 73-95.
- Nølke, H. (1983): *Les adverbies paradigmatisants: fonction et analyse*, *Revue Romane* N° spécial (23), Akademisk Forlag.
- Nølke, H. (1994): *Linguistique modulaire, de la forme au sens*, Peeters, Louvain-Paris.